

COMMUNAUTE DE COMMUNES CANTON DE CASTETS

Centre médico-social – 364, avenue Jean Noël Serret – 40260 CASTETS

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 28 AVRIL 2008

L'an deux mille HUIT, le vingt huit avril à dix huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du canton de Castets, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à SAINT MICHEL ESCALUS, sous la présidence de Monsieur Gérard SUBSOL.

Etaient présents : Gérard SUBSOL, Jean-Pierre BEGUERY , François BELLIARD, Jean-Paul DEZES, Marc DE RYCKE, Joseph-Jean LABADIE, Marie-José LARTIGUE, Marie MARTINEZ, Gaston LABADIE, Yves PEYRES, Jean-Louis PRADET, Isabelle COURREGELONGUE, Albert TONNEAU, Jean-Paul BELLOUVET, Nicole DARRICAU, Max LAFORIE, Bertrand PUYO, Gérard NAPIAS, Claude BRAZEILLES, Pierre BORDES, Michel BADET, Gilles DUCOUT, Marie-José LAFITTE, Michel FROUSTEY, Pierre INDA, Jean-Claude DUPEY, Yves SAINT-MARTIN, Bernard VARLET, Bertrand MARIN, Jean-Jacques LEBLOND, Bernard TRAMBOUZE, Jean-Pierre MAUBOURGUET, Didier DELAUNAY, Béatrice SAUBION.

Absents excusés : /

Secrétaire de séance : Pierre INDA.

Nombre de membres afférents au Conseil Communautaire : 34

Nombre de membres en exercice : 34

Le Président propose de rajouter un point à l'ordre du jour : création d'un poste d'adjoint administratif. Accepté à l'unanimité.

Le compte rendu du précédent conseil communautaire ne soulève pas d'observation et il est approuvé à l'unanimité.

Acte du Président au titre de la délégation donnée en application de l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales : NEANT.

1- OBJET : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE : Article L 5211-10 du CGCT.

Le débat soulève les observations suivantes :

Reversement du Fonds départemental de compensation de TP : la communauté a garanti le montant 2006 aux communes. En conséquences, elle reversé la différence entre le montant perçu en 2006 et celui perçu cette année. Elle conserve sa part.

La piste cyclable : la DDE fait la maîtrise d'œuvre sur l'intégralité du tracé, mais il est proposé de budgétiser la première moitié de la piste, sous réserve de gagner un village.

Zone d'activité communautaire : il est fait remarquer que 350 camions traversent actuellement CASTETS à destination de LINXE et VIELLE ST GIRONS. La création de la zone à LINXE va faire augmenter ce trafic. Il conviendrait d'étudier les infrastructures et le contournement de CASTETS.

Logements : le fonds de concours versé pour chaque logement social est soumis à la validation du plan d'action du Programme local de l'habitat par les services de l'Etat.

A la demande du bureau, le président accepte de proposer un fonds de concours de 250.000 € qui sera versé aux communes en 2008, équilibré par un emprunt. Un règlement devra être validé.

Siège de la communauté : les travaux de démolition permettant les études sur le bâtiment ont été effectués. L'architecte sera sollicité.

Réseaux : l'attrait du canton pour les industries et les entreprises de service passe aussi par l'apport du très haut débit. Cette compétence n'est pas communautaire, mais la commission devra réfléchir aux services à apporter aux entreprises.

2- BUDGET PRIMITIF 2008 :

Après avis favorable du bureau communautaire, Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, vote le budget primitif 2008, arrêté en recettes comme en dépenses aux sommes suivantes :

Section de fonctionnement : 6.305.000 €

Section d'investissement : 3.806.000 €

Le budget primitif est voté par chapitre en section de fonctionnement et par opération en section d'investissement.

Le Président rappelle à l'assemblée que le Conseil Général participe aux frais de fonctionnement du Centre médico-social. Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, vote le montant de cette participation à 7.500 € pour 2008 et inscrit la recette à l'article 7473 du BP 2008.

Cotisations :

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, vote les cotisations 2008 suivantes, inscrites à l'article 6281 du BP 2008.

- GIP LITTORAL : 13.514 €
- PAYS : 16.174 €
- IGECOM : 10.596,11 €

- CNAS : 600€
- EPFL : 27.816 € pour 2008 et 11.703 € pour 2007
- AML : 1.000 €
- ADACL : 700€
- ALPI : 1.350€

3- COMMISSIONS :

Les commissions sont indiquées telles que formées par les équipes municipales à la date du 29 mai 2008.

FINANCES :

CASTETS	Jean-Pierre BEGUERY
LEON	Jacques COUSSAU
LEVIGNACQ	Isabelle COURREGELONGUE
LINXE	Jean-Paul BELLOUVET
LIT ET MIXE	Bertrand PUYO
ST JULIEN EN BORN	Michel FROUSTEY Yves CHARRIER
ST MICHEL ESCALUS	Jean-Pierre BREUZET
TALLER	Yves SAINT-MARTIN
UZA	Rémy JUMEL
VIELLE ST GIRONS	Bernard TRAMBOUZE Béatrice SAUBION

ECONOMIE :

CASTETS	Marc DE RYCKE
LEON	Marie MARTINEZ Gérard SUBSOL
LEVIGNACQ	Jean-Louis PRADET
LINXE	Claude BOURDERON Albert TONNEAU
LIT ET MIXE	Gérard NAPIAS
ST JULIEN EN BORN	Michel FROUSTEY Pierre LAPEYRE
ST MICHEL ESCALUS	Jean-Pierre BREUZET
TALLER	Alain ROQUE
UZA	Jean-Jacques LEBLOND
VIELLE ST GIRONS	Béatrice SAUBION Nathalie CAMOUGRAND

ENFANCE :

CASTETS	Sophie THOMAS
LEON	Marie-José LARTIGUE
LEVIGNACQ	Marie-José CAUSSEQUE Michèle DAGREOU
LINXE	Martine DARMAILLACQ

	Valérie BENARD
LIT ET MIXE	Roselyne MORA
ST JULIEN EN BORN	Ginou LAFITTE Nadine LARTIGUE Claude LAURENT
ST MICHEL ESCALUS	Catherine MARCET
TALLER	Audrey AUZEMERY
UZA	Janine VIERA
VIELLE ST GIRONS	Karine DASQUET Emmanuelle VERBEKE

ENVIRONNEMENT :

CASTETS	Philippe MOUHEL
LEON	Yves PEYRES
LEVIGNACQ	Isabelle COURREGELONGUE Marynette PRADET
LINXE	Luc LECOMTE
LIT ET MIXE	Bertrand PUYO
ST JULIEN EN BORN	Christian VIGNES Pierre LAPEYRE
ST MICHEL ESCALUS	Jean-Marie CORDERO Sylvie MEINVIELLE
TALLER	Fabienne SEGUIN
UZA	Jean-Jacques LEBLOND
VIELLE ST GIRONS	Bernard TRAMBOUZE Karine DASQUET

PISTES CYCLABLES :

CASTETS	Jean-Paul DEZES
LEON	Michel DARREMONT
LEVIGNACQ	Jean-Louis PRADET
LINXE	Hervé LAUSSU
LIT ET MIXE	Claude BRAZEILLES
ST JULIEN EN BORN	Jean PERES Pierre BROUQUEYRE Pierre LAPEYRE
ST MICHEL ESCALUS	Catherine MARCET
TALLER	Claude BIÈRE
UZA	Michel DE SA
VIELLE ST GIRONS	Béatrice SAUBION Jean-Pierre MAUBOURGUET

SCOT :

CASTETS	Jean-Louis BARRERE
LEON	Marie MARTINEZ
LEVIGNACQ	Michel DAGREOU
LINXE	Luc LECOMTE Albert TONNEAU
LIT ET MIXE	Bertrand PUYO
ST JULIEN EN BORN	Gilles DUCOUT
ST MICHEL ESCALUS	Jean-Claude DUPEY

	Sylvie MEINVIELLE
TALLER	Xavier DERAMOND
UZA	Jean-Jacques LEBLOND
VIELLE ST GIRONS	Didier DELAUNAY Jean-Pierre MAUBOURGUET

SOLIDARITE :

CASTETS	Agnès BIREBONT
LEON	Marie-Madeleine LESCA
LEVIGNACQ	Marie-José CAUSSEQUE Guy ESTALLE
LINXE	Nicole DARRICAU Nicole BOURGEOIS Albert TONNEAU
LIT ET MIXE	Marie-José RUSKONE
ST JULIEN EN BORN	Isabelle GRIHON Pierre LAPEYRE
ST MICHEL ESCALUS	Catherine MARCET
TALLER	Gisèle MORA
UZA	Alain TRONCHE
VIELLE ST GIRONS	Nathalie CAMOUGRAND Evelyne DARMAILLACQ

TRAVAUX :

CASTETS	Joseph-Jean LABADIE
LEON	Michel DARREMONT
LEVIGNACQ	Jean-Louis PRADET
LINXE	Max LAFORIE
LIT ET MIXE	Pierre BORDES
ST JULIEN EN BORN	Michel BADET Pierre BROUQUEYRE
ST MICHEL ESCALUS	Jean-Claude DUPEY
TALLER	Jean-Marc DASSE
UZA	Olivier MIROU
VIELLE ST GIRONS	Didier DELAUNAY Laurent LACROUTS

VOIRIE :

CASTETS	François BELLARD
LEON	Michel DARREMONT
LEVIGNACQ	Jean-Louis PRADET
LINXE	Max LAFORIE
LIT ET MIXE	Gérard NAPIAS
ST JULIEN EN BORN	Michel BADET Pierre BROUQUEYRE
ST MICHEL ESCALUS	Jean-Claude DUPEY

TALLER	Frédéric DUPRAT
UZA	Bertrand MARIN
VIELLE ST GIRONS	Jean-Pierre MAUBOURGUET Mireille FERREIRA

TOURISME :

CASTETS	Yvon DUBOSCQ
LEON	Marie MARTINEZ
LEVIGNACQ	Marie-José CAUSSEQUE Marynette PRADET
LINXE	Nicole DARRICAU
LIT ET MIXE	Gérard NAPIAS Pierre BORDES
ST JULIEN EN BORN	Marylène DESCAMPS Bertrand DES GROTTES
ST MICHEL ESCALUS	Jean-Marie CORDERO Catherine MARCET
TALLER	Béatrice MORA
UZA	Alexandre DE LUR SALUCES
VIELLE ST GIRONS	Bernard TRAMBOUZE Dominique CASTAING

Monsieur PUYO regrette qu'une seule commission ne regroupe pas l'environnement et le SCOT. Le Président rappelle que les commissions sont ouvertes à tous.

4- CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF :

Avec l'avis favorable du bureau, il est proposé de créer un poste de Adjoint administratif territorial de 2^{ème} classe (échelle 3), catégorie C, à temps complet, à compter du 1^{er} juin 2008.

Indice brut 281, majoré 283 coût annuel pour la collectivité : 23.702,52 € (année pleine).

Monsieur BEGUERY n'envisageait pas la création d'un poste immédiatement, et demande d'attendre que l'organisation touristique s'organise pour envisager une polyvalence. Le Président évoque la charge de travail administrative qui n'a rien à voir avec le tourisme.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à la majorité, 32 pour, (1 abstention : Marc DE RYCKE, 1 contre : Jean-Pierre BEGUERY) : Crée un poste d'adjoint administratif territorial de 2^{ème} classe (échelle 3), catégorie C. Le poste sera à temps complet, 35h hebdomadaire. Le poste est ouvert à compter du 1^{er} juin 2008. L'emploi sera statutaire est la rémunération basée sur la grille de l'échelle 3.

Aucune question diverse n'étant posée, la séance du conseil communautaire est levée à 19h20.

Le Président,
Gérard SUBSOL